



Conseil Municipal
Relevé des délibérations
Séance ordinaire du 14 avril 2016 à 18h30

Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 12

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Armindo SARAIVA DA SILVA, Jean LAJOURNADE

Absents excusés : Donovan ZANCOPE (procuration à Laetitia DEDIEU), Thérèse BOUIN (procuration à Christiane ODON), Jean-Claude SOUM (procuration à Jean THUILIER), Valérie ESPIN

Secrétaire de séance : Laetitia DEDIEU

Début de la séance : 18h49 Fin de la séance : 19h53

. Délibération : Vote des taux des taxes locales 2016

Les taux votés en 2015 sont reconduits en 2016.

Taxe d'habitation : 20.21%

Taxe foncière (bâti) : 29.33%

Taxe foncière (non bâti) : 78.19%

CFE : 33.01%

VOTE	
POUR	11/11

. Délibération : Vote du Budget Primitif 2016

Section Fonctionnement

Dépenses : 2 016 396.00 €

Recettes : 2 016 396.00 €

Dépenses fonctionnement

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11

Recettes de fonctionnement

VOTE	
POUR	10/11
ABSTENTION	1/11

Section Investissement

Dépenses : 1 170 595.67 €

Recettes : 1 170 597.67 €

Dépenses d'investissement

VOTE	
POUR	10/11
ABSTENTION	1/11

Dépenses de fonctionnement

VOTE	
POUR	10/11
ABSTENTION	1/11

. Délibération : Indemnités des Elus

Le Conseil Municipal a été informé que les indemnités des élus étaient à nouveau budgétisées cette année.

Après débat, deux propositions ont été mises au vote :

1. Indemnité du Maire : 22% de l'indice brut 1015 et Indemnités des Adjoints : 11% de l'indice brut 1015

VOTE	
POUR	1/11
CONTRE	9/11
ABSTENTION	1/11

2. Maintien des indemnités telles qu'elles ont été votées le 11 avril 2014 à savoir indemnité du Maire : 35% de l'indice brut 1015 et indemnité des Adjoints : 12.24% de l'indice brut 1015

VOTE	
POUR	9/11
CONTRE	1/11
ABSTENTION	1/11

. Délibération : Création de postes suite à avancement de grades

Après avoir été informé que certains agents peuvent bénéficier d'avancement de grade durant l'année 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création des postes correspondant à savoir :

- . un poste d'Adjoint Administratif Principal, 1^{ère} classe, temps complet, à compter du 1^{er} août 2016
- . deux postes d'Adjoint Technique, 1^{ère} classe, l'un à 32h/semaine et l'autre à 20h/semaine à compter du 1^{er} janvier 2016

VOTE	
POUR	11/11

. Délibération : Création d'un poste à temps non complet (18 heures par semaine) pour l'Agence Postale Communale à compter du 18 avril 2016

Suite à la décision de la création d'une Agence Postale Communale, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjointe Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures par semaine).

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11